

# PLAINTE

déposée auprès de l'autorité municipale de la commune de Gland pour infraction à l'article 258 du Code de procédure civile du 19 décembre 2008 (état le 1<sup>er</sup> janvier 2011)

PLAIGNANT
Raison sociale : _____ Nom et Prénom du plaignant : _____ Adresse : _____ NPA et Localité : _____ Tél. : _____ Email : _____
<p><b>Lors du 1<sup>er</sup> cas dénoncé, un exemplaire de l'Ordonnance d'interdiction rendue par le Juge de Paix (mise à ban) doit impérativement être annexée à la plainte.</b></p> <p><b>Pour les mandataires (gérance, entreprise de sécurité ou concierge) il est obligatoire de nous transmettre une procuration du propriétaire.</b></p>

CONTRE	
Véhicule	Auteur de l'infraction <i>(laisser vide si inconnu)</i>
Immatriculation : _____ Pays : _____ (véhicule étranger uniquement) Marque : _____	Nom : _____ Prénom : _____ Date de naissance : _____ Adresse : _____ _____ _____

CONSTAT D'INFRACTION	
Date : _____ Heure : _____ N° de parcelle : _____ Adresse : _____	<input type="checkbox"/> Usage abusif de place visiteurs <a href="#">(voir p.2, guide)</a> <input type="checkbox"/> Usage abusif de la place privée, n° : _____ <input type="checkbox"/> Stationnement illicite <i>(hors case, devant l'entrée d'un bâtiment, devant une sortie de secours, etc.)</i> <input type="checkbox"/> Autre <i>(préciser)</i> : _____ _____ _____

Annnonce de la plainte à l'auteur de l'infraction :  par fichet  oralement  pas d'annonce

Signal de prescription figurant sur la mise à ban :  visible  non visible

Texte indiqué sur la mise à ban \* :  visible  non visible

\* Veuillez rendre le montant de l'amende invisible sur le texte de mise à ban.

Annexes :  Photo(s) du véhicule en infraction  
 Ordonnance d'interdiction rendue par le juge de paix *(uniquement lors de la 1<sup>re</sup> plainte)*  
 Procuration du propriétaire *(uniquement lors de la 1<sup>re</sup> plainte)*

Date : _____	Signature du plaignant : _____
--------------	--------------------------------

Sauf si indiqué, tous les champs sont à compléter  
**Les plaintes incomplètes ne sont pas traitées**

## GUIDE D'UTILISATION à l'attention des plaignants

Afin que la Commission de Police puisse traiter votre plainte rapidement et dans les meilleures conditions, nous vous remercions de prendre note des points suivants :

1. Lors de la première plainte, doivent nous être transmis :
  - L'ordonnance d'interdiction rendue par le Juge de paix
  - Une procuration du mandant
2. Sur les panneaux de mise à ban, prière de vous assurer qu'aucun montant d'amende ne figure.
3. En cas de plainte pour usage abusif d'une place visiteurs, il est vivement recommandé de nous transmettre :
  - Le règlement intérieur ou tout document faisant mention des conditions d'usage des places visiteurs **ET/OU**
  - Une photo des éventuelles plaques complémentaires faisant mention des conditions d'usage ou des restrictions en vigueur (par ex. durée du **stationnement**, jours exceptés, etc.) **ET/OU**
  - Toute copie de communication faite aux locataires/copropriétaires et qui fait mention des conditions d'usage ou des restrictions en vigueur.
4. Afin de permettre à la Commission de police de statuer plus facilement, il est vivement recommandé de **joindre une photo** du véhicule en infraction. La photo doit permettre de :
  - Reconnaître le lieu de l'infraction
  - Identifier le véhicule (immatriculation et marque)

